



# Régates de Royan

Club nautique – Ecole de voile – Club voile loisir  
Affilié à la Fédération Française de Voile

## Avis de course de Royan Yeu Royan week-end du 18/19/juin 2016

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2016
- 1.2. les règlements fédéraux,
- 1.3. la partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte aux *voiliers de plus de 6 mètres*. La Direction de Course et l'organisation se réservent le droit de refuser l'inscription d'un concurrent.

3.2. *Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi hauturière*

3.3. *Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.*

3.4. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes monotypes Grand Surprise, First 31.7, J80, Pogo 8.50, Classe 6.50, Classe Open 7.50, Mini 6.50 (Protos et bateaux Séries), Figar'one, Figaro 2, M34, Class 40, Multi 50, IMOCA, aux bateaux du système à handicap HN, IRC, Multi 2000 et Jauge Classique.

L'organisateur se réserve le droit d'inviter tout autre classe Monotype qui souhaiterait participer à l'événement.

Tous les voiliers monocoques ou multicoques de plus de 6 mètres n'appartenant pas à une des catégories précitées seront réunis au sein d'une classe appelée « Classe Libre ».

3.5. L'épreuve peut se dérouler en solitaire en double ou en équipage

3.6. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 juin

3.7. Les concurrents devront, compléter leur dossier d'inscription avec les documents suivants :

- **Certificat de conformité du voilier** (pour tout bateau français, les pages 21-22 de l'acte de francisation si le bateau est une 1<sup>ère</sup> main (correspondant au Titre de Navigation) et les pages 21-22 et 23 si le bateau a déjà changé de propriétaire)
- **Copie d'attestation d'assurance du voilier** valable au 18 juin 2016
- **La licence FFVoile de chaque membre d'équipage** (annuelle ou temporaire) valide portant le cachet médical (ou certificat médical joint). Pour ceux qui ne possèdent pas de Licence FFV, il est possible d'acheter une licence annuelle ou temporaire auprès des régates de royan lors de votre inscription Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.
- **Autorisation parentale pour les mineurs** (sur papier libre)
- Si nécessaire, l'autorisation de **port de publicité**
- **Le certificat de jauge ou de conformité valable en 2016** (sauf bateaux inscrits en « Classe Libre »).

Toute demande d'annulation de la part d'un participant ou d'un équipage doit être faite par demande écrite par mail à [regates.royan@wanadoo.fr](mailto:regates.royan@wanadoo.fr) jusqu'au 10 juin 2016 et sera remboursée en partie. 15 euros seront déduits des frais d'inscription de chaque participant pour frais de dossier.

A partir du 11 juin toute annulation d'inscription ne pourra être remboursée. Il vous sera cependant possible de remplacer un équipier par un autre, sans frais.

Tout changement d'équipier est possible jusqu'au 15 juin sans frais sur votre dossier de course.

Le Skipper engage sa responsabilité devant l'organisation de course et les autorités compétentes en accueillant à son bord des équipiers officiellement inscrits auprès de l'organisation, sous peine d'exclusion.

Port de plaisance – Promenade Pierre Dugua de Mons – 17200 ROYAN  
Tel : 05.46.05.44.13 – Fax : 05.46.06.53.70 – Mail : [regates.royan@wanadoo.fr](mailto:regates.royan@wanadoo.fr)  
[www.regatesderoyan.com](http://www.regatesderoyan.com)

## 4. DROITS À PAYER

Pré inscription : 40 € par bateau

Les droits sont individuels :

Chacun des participants quelque soit son statut, skipper ou équipier, et quelque soit le type de voilier et la classe dans laquelle il participe doit payer les frais d'inscriptions individuels suivants :

40 euros par personne

## 5. PROGRAMME

### • vendredi 17 juin 2016

Confirmation des inscriptions à partir de 14 h

Briefing des équipages 18 h

Présence de tous les skippers recommandée.

repas offert à tous les équipages :20 h

### samedi 18 juin 2016

Emargement

Départ à 7 h

## 6. JAUGE

**Chaque bateau devra le vendredi présenter l'ensemble de son armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Semi hauturière**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

7.1. Les Instructions de Course et les annexes éventuelles seront remises après confirmation des inscriptions le vendredi 17 juin 2016 entre 10h et 18h

## 8. PARCOURS

8.1 : départ en baie de Royan / contournement de l'île d'Yeu (libre choix du sens de contournement) arrivée en baie de Royan

### 8.2. Réduction de parcours

8.3. Sur décision de l'organisation et/ou de la direction de course, un parcours différent que celui défini ci-dessus dans la paragraphe 8.1 peut être mis en place pour une partie ou la totalité des participants.

8.4. Temps limite : pour l'ensemble des participants, le temps de course limite pour finir la course est fixé à 64h00:00. Tout bateau avec un temps réel de course supérieur à 64h00 sera classé DNF

## 9. CLASSEMENT

9.1. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.2. Le système de classement utilisé sera le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

9.3. Définition des classes :

**Classe Libre** (classement en temps réel selon rang d'arrivée, pas de classement distinct du classement en temps réel toutes classes confondues)

**Classes Monotypes** : Grand Surprise, First 31.7, J80, Pogo 8.50, Classe 6.50 (Mach6.50, K6.50, Open6.50), Classe Open 7.50, Mini 6.50 (Protos et bateaux de séries), Figaro 2, M34, Class 40, Multi 50, IMOCA.

**IRC** : Les bateaux sont répartis en cinq classes en fonction de leur coefficient IRC

IRC 1 : TCC supérieur ou égal à 1.060

IRC 2 : TCC inférieur à 1.060 et supérieur ou égal à 1.020

IRC 3 : TCC inférieur à 1.020 et supérieur ou égal à 0.990

IRC 4a : TCC inférieur à 0.990 et supérieur ou égal à 0.950

IRC 4b : TCC inférieur à 0.950

**Osiris** : Les bateaux sont répartis en trois classes en fonction de leur Groupe Brut :

Groupe A : Groupe Brut supérieur ou égal à 25,0

Groupe B : Groupe Brut inférieur à 25,0 et supérieur ou égal à 20,5

Groupe C : Groupe Brut inférieur à 20,5

Multicoques habitables jaugés en **MULTI 2000**

Yachts Classiques jaugés en **Jauge Classique**

## **10. PRIX**

La remise des prix aura lieu le dimanche 26 juin 2016 à 18 h suivit d'un apéritif  
Des prix seront distribués comme suit :

- un Trophée sera décerné au premier bateau en temps réel toutes classes confondues. Celui-ci sera déclaré Vainqueur de Royan Yeu Royan 2016.
- un Trophée sera décerné au premier bateau en temps compensé toutes classes confondues.
- un Trophée sera décerné au premier monocoque en temps réel toutes classes confondues.  
un Trophée sera décerné au premier multicoque en temps réel toutes classes confondues.
- Le premier de chaque classe sera récompensé lors de la remise des prix si le nombre d'inscrits dans la classe est supérieur ou égal à 3 bateaux.

Tout équipage récompensé devra être représenté lors de la remise des prix par au minimum une personne de l'équipage.

## **11. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Les mineurs présents sur le village de course sont sous l'unique responsabilité d'un parent. Ils ne peuvent prétendre à aucune boisson alcoolisée.

## **12. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le secrétariat des régates de Royan

[regates.royan@wanadoo.fr](mailto:regates.royan@wanadoo.fr)

la fiche d'inscription sera téléchargeable sur le site internet du club : [www.regatesderoyan.com](http://www.regatesderoyan.com)